

RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2023

Date de publication : Mars 2024

En 2023, Ginjer AM a exercé ses droits de vote à **100%** des assemblées générales des sociétés émettrices dans lesquelles une participation était détenue à la date où le droit de vote était exerçable.

Ce rapport porte sur l'exercice des droits de vote détenus par GINJER AM au moment des assemblées générales ordinaires et extraordinaires organisées sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Il est établi conformément aux dispositions de l'article 319-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Périmètre et organisation

Ginjer AM exerce ses droits de vote pour la totalité des positions actions détenues, sans exclusion géographique, dans la mesure où les éléments et moyens permettant ce vote sont disponibles en temps voulu.

Ginjer AM effectue une revue annuelle de la politique de vote en présence des équipes de Gestion et validée par la direction Générale.

Ensuite, selon le calendrier des Assemblée Générales, et en association avec notre conseil Glasslewis-Proxinvest, un comité de votes réunissant les gérants, analyse les résolutions et décide de l'orientation du vote.

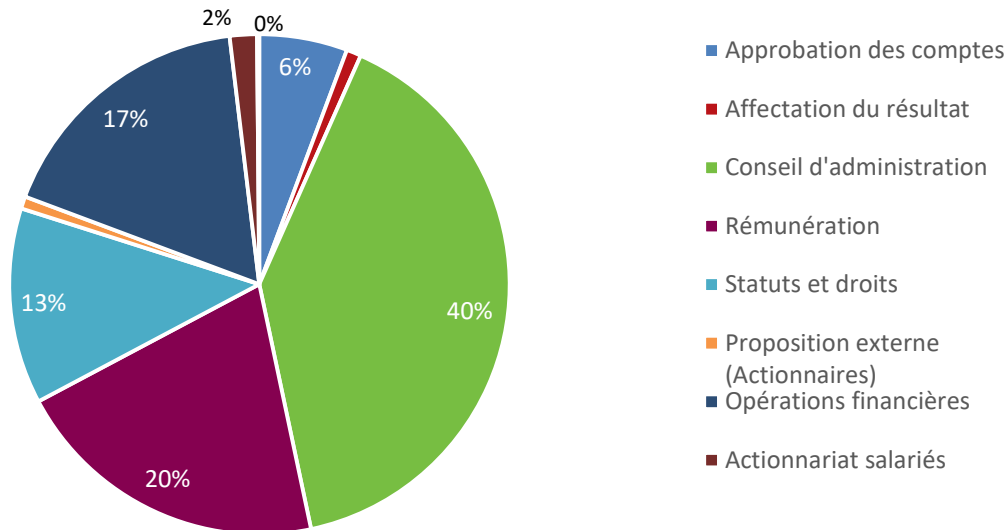
Ginjer AM exerce ses droits de vote par correspondance / procuration ; les instructions étant enregistrées sur la plateforme du prestataire qui se charge de la transmission à la banque.

Bilan des votes 2023

En 2023, Ginjer AM a voté à 29 assemblées générales pour un total de 632 résolutions. Le taux de participation aux assemblées est de 100% au total.

	2023
Nombre d'assemblées générales votées	29
dont France	12
dont Europe hors France	17
Nombre de résolutions votées	632
dont votes "contre"	14%

Répartition des votes par types de résolution



Source : Ginjer AM

Pour 26 des 29 assemblées générales, Ginjer AM a voté « contre » à au moins une résolution.

Les 14% de votes « contre » sont principalement des résolutions sur les thématiques :

- Rémunération
- Dispositifs concernant des opérations financières, fusion,
- Nomination des membres du Conseil d'administration.

Situations de conflits d'intérêts

Au cours de l'année 2023, GINJER AM n'a pas connu de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par l'OPC géré.

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL 2023

Objectifs d'engagement actionnarial

En tant qu'investisseur responsable, après réflexion avec son prestataire de service en engagement actionnarial, la société Proxinvest Glass Lewis, Ginjer AM a décidé de mener en 2023 une campagne d'engagement actionnarial thématique ESG dont l'objectif est d'encourager les entreprises du portefeuille à renforcer leur stratégie climatique. D'une part, Ginjer AM a continué d'encourager les entreprises de son portefeuille à définir ou consolider certains critères extra financiers dans la rémunération des dirigeants et plus particulièrement dans leur plan de rémunération long terme. D'autre part, Ginjer AM a aussi encouragé les entreprises à (i) définir, ou améliorer leurs divulgations concernant leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de scope 1, 2 et 3 et (ii) définir des objectifs de réduction des émissions de GES de scope 1,2 et 3 alignés sur les Accords de Paris et certifiés par la Science.

La question de la performance extra-financière, et en particulier de la prise en considération des efforts de réduction des émissions de GES, s'invite désormais au cœur des rémunérations des dirigeants des entreprises. L'objectif de la campagne d'engagement est donc de s'assurer que ces questions sont bien intégrées dans les politiques de rémunérations des dirigeants des sociétés du portefeuille de l'investisseur. Les plans de réduction d'émissions de GES se doivent d'être aussi envisager à long terme, Proxinvest Glass Lewis encourage particulièrement l'intégration de critères liés à ses émissions GES dans le plan de rémunération long-terme.

Pour certaines entreprises retardataires du portefeuille, la démarche d'engagement encourage celles-ci à adhérer à la Science Based Targets Initiative (SBTi) ou selon le cas à faire valider scientifiquement leurs objectifs de réduction. En effet, l'initiative SBTi vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en cohérence avec les préconisations scientifiques. Il s'agit de promouvoir des stratégies alignées sur le niveau de décarbonisation requis pour maintenir l'augmentation des températures mondiales en deçà de 2°C, voire en deçà de 1,5°C, par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'Accord de Paris sur le Climat.

La Science Based Targets Initiative (SBTi) est un projet conjoint du Carbon Disclosure Project (CDP), de l'United Nations Global Compact (UNGC), du World Resource Institute (WRI) et du World Wildlife Fund (WWF). Selon la trajectoire actuelle, les températures moyennes sur la planète devraient progresser de 3.7-4.8°C d'ici la fin du siècle.

Avec la signature de l'Accord de Paris en 2015 et plus récemment avec la COP 26 en 2021, les investisseurs demandent de plus en plus aux sociétés d'atteindre le net zéro carbone. En participant à la SBTi, les sociétés peuvent non seulement réaliser une stratégie qui limite le changement climatique dans leurs activités, mais aussi bénéficier d'avantages à long terme tels que l'amélioration de la transparence et l'attraction d'investissements environnementaux.

Pour obtenir le label SBTi, les sociétés doivent fixer des objectifs à moyen terme (d'ici 2030) et à long terme (d'ici 2050) et vérifier chaque année la validité des objectifs prévus. Les critères englobent plusieurs types d'émissions, mais la SBTi se concentre sur les scopes 1,2 et 3. Si le scope 3 d'une société représente plus de 40% des émissions totales, la société doit communiquer l'objectif de réduction du scope 3.

L'initiative mérite d'être soutenue pour son indépendance vis-à-vis des sociétés. De plus cette initiative est sur la base de travaux scientifiques reconnus et donc un gage de qualité.

Toutes les industries ne bénéficient pas d'une méthodologie complète en vigueur afin d'identifier leurs objectifs. Aussi, certaines validations sont suspendues jusqu'à la finalisation de la méthodologie afférant au secteur d'activité concernée, c'est notamment le cas du secteur pétrole et gaz.

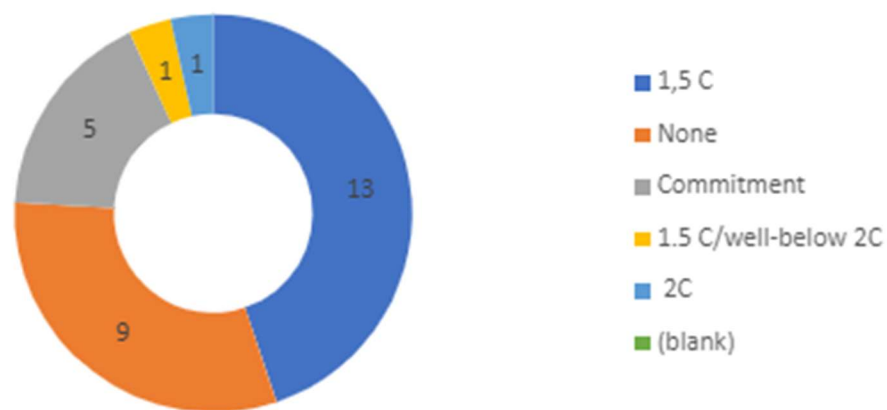
Enfin, pour les sociétés ayant déjà effectués des efforts en termes de transparence, de plan de réduction et de stratégie climat, mais pour lesquelles les divulgations sur les émissions scope 3 demeurent lacunaires ; Ginjer AM a engagé un dialogue sur la consolidation des divulgations et objectifs de réduction liés aux émissions indirectes de ce scope en particulier.

Méthodologie : Analyse des pratiques des sociétés du portefeuille

Ginjer AM a mandaté la société Proxinvest Glass Lewis pour une analyse d'une liste des 29 valeurs détenues en portefeuille en octobre 2023. Après quelques semaines d'analyse des pratiques des 29 valeurs, Proxinvest Glass Lewis a présenté en octobre 2023 un état des lieux du sujet.

Objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre validés par la science : Degré d'adhésion à la Science Based target initiative et analyse de la trajectoire carbone ambitionnée

Répartition des sociétés analysées en fonction de leurs engagements et validations auprès du SBTi



A la date de l'analyse en octobre 2023, nous observons les données suivantes :

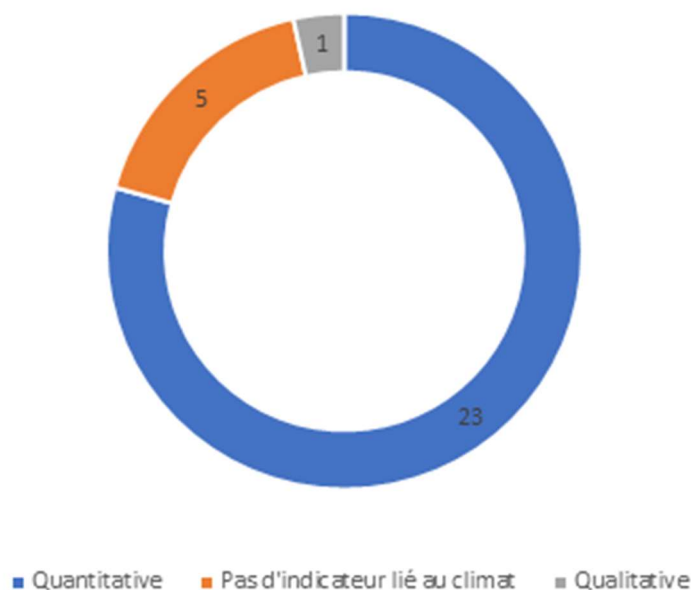
- 20 sociétés sur les 29 s'étaient au moins engagés auprès du SBTi ;
- 15 de ces sociétés avaient des objectifs fixés et validés par le SBTi ;
- 13 sociétés avaient des objectifs de réduction de GES validés par le SBTi dans un scénario de réchauffement de 1,5°C ; et
- 9 sociétés (H, I, F, D, J, C, K, L, A) n'adhéraient pas au SBTi.

Analyse des indicateurs liés à la réduction des émissions de GES dans la rémunération des dirigeants

A la date de l'analyse en octobre 2023, nous observons les données suivantes dans le plan de rémunération court et long terme des dirigeants :

- 22 sociétés sur les 29 détenaient des indicateurs quantitatifs liés à la réduction de leurs émissions de scope 1, 2 et/ou 3, à la part d'énergies renouvelables, décarbonation du portefeuille, et autres indicateurs liés à la performance climatique ;
- 1 société sur les 29 détenait des indicateurs qualitatifs liés à son plan net-zéro pour 2050 ; et
- 5 sociétés sur les 29 analysées n'avaient aucun indicateur lié à la stratégie climat de l'entreprise.

Répartition des sociétés analysées en fonction indicateurs liés au climat dans la rémunération des dirigeants



Analyse des divulgations concernant les émissions de GES de scope 3 et objectifs de réductions

A la date de l'analyse en octobre 2023, nous observons les données suivantes dans le plan de rémunération court et long terme des dirigeants :

- 3 sociétés sur les 29 (B, M, C) ne divulguaient pas leurs émissions de scope 3 ;
- 7 sociétés sur les 29 (N, J, C, M, O, K, B) n'avaient pas défini d'objectifs de réduction concernant les émissions de GES de scope 3.

Liste des sociétés en portefeuille pour lesquelles un engagement pouvait être envisagé

Sur la base des analyses préliminaires effectuées par Proxinvest Glass Lewis, Ginjer AM a sélectionné 7 sociétés sur les 29 valeurs de son portefeuille.

Ginjer AM a souhaité réaliser une campagne d'engagement intersectorielle, en poursuivant l'engagement initié en 2022 avec les sociétés G, C et L et en intégrant 4 nouvelles sociétés. L'échantillon engagé intègre des sociétés relevant du secteur énergétiques, bancaire et assurantiel, de la métallurgie, du transport.

Les trois points de données composant la méthodologie d'analyse de Proxinvest Glass Lewis ont aussi été utilisés dans la réalisation des recherches plus approfondies faisant suite à la sélection des sociétés précitées.

Statut d'avancement de la stratégie climat et définition des objectifs d'engagement pour chaque société

Société A

Les divulgations sur les émissions (scope 1, 2 et 3) révèlent des tendances d'évolution instable. Aussi, le groupe a vu son engagement au SBTi retiré depuis 2018, ce qui vient grever la crédibilité des informations divulguées par l'émetteur concernant ses émissions de GES. Il a été constaté que les pairs du groupe se situent bien souvent dans un processus de validation des objectifs de réduction de GES avec le SBTi embryonnaires ("committed" pour AXA, Aegon NV, CNP Assurances) ou inexistant (Generali, ING, Prudential Financial). Néanmoins, certaines assurances comme Aviva ont des objectifs au scénario 1,5°C validés à proche terme par le SBTi. Aussi, il a été mis en avant les avancés et engagements récents de la société A, tel que : les lignes directrices pour les activités pétrolières et gazières afin d'accélérer la décarbonisation du secteur de l'énergie à moyen terme, les activités mondiales de l'entreprise seront nettes de zéro dès 2030 et son rapport sur le développement durable présente les performances globales de la société A en matière d'ESG publiés en 2022. Par ailleurs, la société A s'est notamment engagée à partir du 1er janvier 2025, à n'assurer et investir que dans les sociétés pétrolières et gazières qui se sont engagées à réduire à zéro leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, conformément à la trajectoire de 1,5 °C fondée sur des données scientifiques, pour les trois types d'émissions de gaz à effet de serre. L'initiative du SBTi a finalisé sa méthodologie concernant le secteur financier incluant les compagnies d'assurance agissant comme gestionnaire d'actifs et à procéder à ses premières validations d'objectifs. **L'émetteur est invité à utiliser une méthodologie identique pour ses propres objectifs pour ses émissions de types d'émissions de gaz à effet de serre et d'obtenir la validation du SBTi.**

Les émissions du scope 3 des institutions financières doivent nécessairement prendre en compte les émissions au niveau du portefeuille d'actifs de l'émetteur (des engagements par types d'actifs peuvent alors être envisagés, comme pour Aviva https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Target-language-and-summary_Avivapl.docx.pdf). **La seconde ligne d'engagement envers la société A se focalise sur la refonte de la définition de leur scope 3 pour ses activités de gestionnaires d'actifs, préalable nécessaire à l'établissement d'objectifs validés scientifiquement.**

Proxinvest Glass Lewis encourage par ailleurs l'intégration d'indicateurs de performance liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de scope 1, 2 et 3 dans la rémunération des dirigeants. Par ailleurs, la société A est invitée à intégrer ces indicateurs dans le plan d'incitation à long terme.

Société B

Si la société prévoit l'intégration de deux objectifs couvrant les scopes 1 et 2 pour l'acier et l'exploitation minière par tonne d'acier brut, dans la composition du plan de rémunération long terme des dirigeants, l'émetteur ne divulgue pas de données sur les émissions de scope 3. L'engagement sur la demande de transparente du groupe sur ses émissions de scope 3 est crucial. La société B s'est engagée à soumettre ses objectifs de réduction au SBTi en 2022.

Dans le cadre de l'engagement porté par Ginjer AM, l'émetteur est invité à divulguer ses émissions de GES de scope 3. Par ailleurs, la seconde ligne d'engagement porte sur l'adhésion et la validation des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre par le SBTi. Enfin, la société B est encouragée à intégrer des indicateurs de performance liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de scope 1, 2 et 3 dans la rémunération des dirigeants. Par ailleurs, il est recommandé d'intégrer ces indicateurs dans le plan d'incitation à long terme.

Société C

La société C faisait déjà l'objet d'un engagement actionnarial en 2022 qui portait exclusivement sur l'intégration d'indicateurs prenant à considération des réductions des émissions de GES. La société n'a pas répondu à la lettre d'engagement de cette précédente campagne et n'a pas non plus effectué d'efforts sur l'intégration de tels indicateurs depuis. Plus largement il peut être regretté une stratégie climatique lacunaire de la part de cet émetteur : la société C ne divulgue pas plus d'informations sur ses émissions de scope 3 et n'a pas soumis ses objectifs de réduction à l'expertise et à la validation du SBTi.

Ginjer AM a souhaité poursuivre sa campagne d'engagement vis-à-vis de cette société en portant l'engagement suivant : **l'émetteur est invité à divulguer ses émissions de GES de scope 3, il est aussi encouragé à adhérer et à valider ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre par le SBTi et enfin à intégrer des indicateurs de performance liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de scope 1, 2 et 3 dans la rémunération long-terme des dirigeants.**

Société D

La société D a déjà incorporé dans ses plans de rémunération court et long terme des dirigeants des objectifs de réduction des émissions GES de scope 1 et 2. Néanmoins, les émissions de scope 3 ne sont pas considérées dans l'évaluation de la performance de réduction. Les émissions de GES de scope 3 représentaient pourtant plus de 80% des émissions en 2022.

L'engagement de 2023 repose sur l'encouragement à inclure des objectifs de réduction des émissions de GES de scope 3 et des objectifs intermédiaires, en particulier dans le cadre de son plan d'incitation à long terme pour les dirigeants. La société D est par ailleurs encouragée à inclure des objectifs de réduction intermédiaires pour son scope 3 qui seraient à plus proche échéance (court et moyen termes) que celle de l'objectif de zéro net visé en 2050. En outre, des détails concernant le plan d'action sur la réduction des émissions de scope 3 ont été demandés. Enfin, la société D étant sujet à la suspension de la méthodologie *Oil & Gas* et validation par le SBTi, GINJER AM a demandé à la société D de donner davantage de détail sur son éventuelle implication dans l'élaboration de cette méthodologie par les groupes de travail du SBTi.

Société E

La société E a répondu à la première campagne d'engagement en donnant des informations complémentaires sur l'index sur la durabilité dans le cadre du plan de rémunération de ses dirigeants. Des efforts ont été fournis en intégrant un critère de réduction des émissions de GES de scope 1 et 2 dans le plan de rémunération de long terme. En revanche, aucun objectif intermédiaire n'est fixé dans le plan de rémunération (seul le cap à horizon de 2030), ce qui fragilise significativement le mécanisme.

Ginjer AM a invité la société E à intégrer des objectifs de réduction des émissions de GES du scope 3, ainsi que des objectifs intermédiaires, dans son plan d'incitation à long terme pour les dirigeants. Cette inclusion dans la politique de rémunération des cadres devrait être alignée sur la stratégie et les objectifs climatiques de l'entreprise.

Étant donné que les émissions de GES de scope 3 de la société E représentaient plus de 93 % des émissions totales de GES du groupe en 2022, **Ginjer AM a demandé à la société E d'inclure des objectifs de réduction intermédiaires pour le champ d'application 3 qui soient à plus court terme que l'objectif 2030 et à demander plus de détails sur un plan d'action pour accélérer la réduction des émissions de GES de scope 3 afin d'atteindre l'objectif de zéro net d'ici 2050.**

Société F

La société F n'intègre pas d'indicateurs liés à la réduction de ses émissions de scope 1, 2 et 3 dans la composition dans les plans de rémunération de ses dirigeants. En sus, Proxinvest Glass Lewis a constaté que le groupe n'a pas soumis ses objectifs de réduction à l'initiative SBTi. Dans ce cadre, la société F est éligible à la méthodologie des institutions financières à triple titre pour ses activités bancaires, assurancielles et de gestion d'actifs. A ce titre, les émissions du scope 3 de l'institution financière doivent nécessairement prendre en compte les émissions au niveau du portefeuille d'actifs de l'émetteur (des engagements par types d'actifs peuvent alors être envisagés, comme pour Aviva https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Target-language-and-summary_Aviva-plc.docx.pdf). La société F prévoit l'intégration prochaine d'autres types d'émissions dans son rapport annuel.

En premier lieu, l'émetteur est invité à utiliser une méthodologie identique pour ses propres objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et d'obtenir la validation du SBTi. Ensuite, il a été décidé d'axer la seconde ligne d'engagement sur la refonte de la définition de leur scope 3 pour ses activités assurancielles, bancaires et de gestionnaires d'actifs, préalable nécessaire à l'établissement d'objectifs validés scientifiquement. Enfin, la société F est encouragée à intégrer des indicateurs de performance liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de scope 1, 2 et 3 dans la rémunération des dirigeants. Par ailleurs, il est recommandé d'intégrer ces indicateurs dans le plan d'incitation à long terme.

Société G

La société G a répondu à la première campagne d'engagement 2022 en communiquant des informations complémentaires, néanmoins la société n'a pas effectué de progrès concernant la structure de la rémunération des dirigeants sur l'intégration de métriques de réductions d'émissions de GES. Cette thématique d'engagement a été poursuivie pour l'année 2023. Aussi, il peut être noté que les émissions de scope 3 ont augmentées ces trois dernières années.

La société G a été encouragée à intégrer, dans le plan de rémunération long terme des dirigeants, d'indicateurs de performance alignées sur le plan de réduction de l'empreinte carbone de la société G en incorporant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de scopes 1, 2 et 3. Une telle inclusion dans la politique de rémunération des dirigeants se doit d'être alignée sur la stratégie et les objectifs climatiques de l'entreprise tels que définis par la direction et le conseil d'administration. Par ailleurs, Ginjer AM a invité la société G à inclure des objectifs de réduction intermédiaires pour le scope 3 plus proches que le "court terme" 2030 de l'initiative Science Based Target (SBTi). Enfin, Ginjer demande des informations complémentaires sur un éventuel plan d'action concernant la réduction des émissions de GES scope 3 dans la perspective d'atteindre vos objectifs de réductions pour 2030 et net zéro en 2040.

Envoi des lettres

Les lettres destinées aux Présidents de conseil d'administration ou de surveillance des sociétés ont été envoyées le 7 décembre 2023.

Proxinvest Glass Lewis est mandaté par GINJER AM pour centraliser les réponses.

Mesure des progrès

Au 31 janvier 2024, quatre sociétés ont répondu, soit un **taux de réponse de 57%**.

La **société A** a accusé réception de la lettre et s'engage à prendre en considération les suggestions de GINJER AM dans leurs discussions en interne.

La **société B** a répondu par écrit à Ginjer AM en communiquant d'abord sa volonté d'adopter la méthodologie *Steel* du SBTi paru en septembre dernier mais concède avoir besoin de temps afin de réviser l'intégralité de sa stratégie climatique. Par ailleurs, les émissions de scope 3 du groupe font actuellement l'objet d'une évaluation. Des informations concernant l'avancement de ces travaux devraient être communiqué à l'occasion du prochain rapport annuel. Enfin, la société B affirme que leurs plans de rémunérations sont en lien avec leur objectif net zéro, et prennent note des suggestions concernant la structuration de la rémunération des dirigeants. La société ne se positionne pas sur l'intégration des indicateurs assurant cet alignement.

La **société C** a répondu à la campagne d'engagement en affirmant travailler la divulgation de ses émissions de GES de scope 3, en affirmant sa volonté de se soumettre à la méthodologie du SBTi dès que disponible (vraisemblablement en 2025) et enfin affirme prendre en considérations les suggestions sur la structuration de la rémunération des dirigeants.

La **société G** a répondu par écrit à la lettre d'engagement de GINJER AM en expliquant aligner la rémunération long terme des dirigeants sur des objectifs exigeants qui sont en ligne leur politique environnementale. La société ne s'engage pas à intégrer des indicateurs de réduction d'émissions. La société communique des informations sur ses priorités de réductions d'émissions de GES notamment concernant le scope 3.